

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 98.00.451.005.1 DU 30 SEPTEMBRE 1998

Ensemble de mesurage routier
TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS
pour gaz de pétrole liquéfiés (GPL)
modèle EUROGAZ
(PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANT

TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS, Grentheville, BP 268, 14013 Caen Cedex.

CARACTERISTIQUES

L'ensemble de mesurage routier TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS, modèle EUROGAZ, faisant l'objet de la présente décision est destiné au mesurage des gaz de pétrole liquéfiés.

Il est constitué de l'ensemble de mesurage routier SOFITAM EQUIPEMENT pour gaz de pétrole liquéfiés modèle RGLSI20 approuvé par la décision n° 98.00.451.003.1 du 3 avril 1998 (1), dont le dispositif calculateur-indicateur est remplacé par le dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix SOFITAM EQUIPEMENT, modèle JKR, approuvé par la décision n° 98.00.510.002.1 du 2 mars 1998 (2).

Il peut être équipé d'une électrovanne de prépaiement installée après le mesureur et d'un dispositif libre-service SOFITAM EQUIPEMENT à

(1) *Revue de Métrologie*, juillet-août 1998, page 338.

(2) *Revue de Métrologie*, juin 1998, page 239.

(3) *Revue de Métrologie*, avril 1998, page 101.

post-paiement différé, modèle ROBOT AUTO CARTES, approuvé par la décision n° 97.00.510.017.1 du 19 décembre 1997 (3).

Le dispositif calculateur-indicateur modèle JKR peut être soit déporté, soit intégré dans l'ensemble de mesurage routier TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS, modèle EUROGAZ.

L'ensemble de mesurage routier TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS, modèle EUROGAZ, faisant l'objet de la présente décision peut être accolé à un autre ensemble de mesurage routier, le dispositif calculateur-indicateur modèle JKR étant commun à ces ensembles, la distribution de carburants étant effectuée de manière alternée. En cas de distribution de carburant en alternance à l'aide d'une borne satellite, il sera possible d'utiliser deux flexibles et deux robinets d'extrémités identiques ou différents.

Les caractéristiques métrologiques de ces ensembles sont les suivantes :

- débit maximal : 3 m³/h
- débit minimal : 0,3 m³/h
- pression maximale de fonctionnement : 15 bar
- volume cyclique : 0,5 l
- livraison minimale : 5 litres
- échelon de volume : 0,01 litre
- portée maximale en volume : 999,99 l ou 9 999,99 l
- échelon de prix : 0,01 F ou 0,05 F ou 0,10 F
- portée maximale en prix : 9 999,99 F ou 99 999,9 F
- portée maximale du prix unitaire : 99,99 F

- liquides mesurés : gaz de pétrole liquéfiés pour la carburation automobile (mélange de butane et propane).

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Les ensembles de mesurage routiers pour gaz de pétrole liquéfiés TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS, modèle EUROGAZ, doivent être installés suivant un plan-type ou un plan approuvé par le service chargé de la métrologie.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

La présente décision ne vise que la conformité de l'ensemble de mesurage routier TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS, modèle EUROGAZ pour gaz de pétrole liquéfiés vis-à-vis de la réglementation métrologique en vigueur. Elle ne préjuge en rien de la conformité aux autres réglementations, en particulier à celles applicables en vue de son installation ou de son utilisation. A cet effet, le demandeur est seul responsable de la qualification et de l'installation des éléments constitutifs de cet ensemble de mesurage dans les zones de sécurités adéquates.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision porte le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

INDICATIONS PARTICULIERES

Le schéma de principe de plombage est reproduit à l'intérieur de la carrosserie de l'ensemble de mesurage.

Lorsque cet ensemble de mesurage est exploité en libre-service à post paiement immédiat, un dispositif répéteur à indications secondaires peut lui être associé. Dans ce cas, la note ci-après doit être placée de manière visible du consommateur sur l'ensemble de mesurage et à la caisse en salle de contrôle :

“Seules les indications de prix et de volume apparaissant sur le cadran principal de la cabine sont garanties et font foi en cas de désaccord avec les indications du poste de contrôle.”

“L'appareil ne doit pas être remis à zéro avant paiement par le client.”

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

L'examen préalable de l'ensemble de mesurage routier TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS, modèle EUROGAZ, doit être effectué avec un mélange butane-propane (70 % et 30 % environ). Le moyen d'étalonnage doit permettre de réaliser les essais dans toute la plage légale d'utilisation.

La vérification de l'ensemble de mesurage faisant l'objet de la présente décision doit être effectuée à l'aide d'un moyen d'étalonnage agréé par la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement compétente.

La vérification du dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix SOFITAM EQUIPEMENT, modèle JKR, doit être effectuée selon les modalités définies par la décision n° 98.00.510.002.1 du 2 mars 1998 précitée.

Lorsque l'ensemble de mesurage routier faisant l'objet de la présente décision est utilisé en libre-service, il y a lieu de vérifier, lors du contrôle sur site, la possibilité de bloquer son fonctionnement à partir de la caisse.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Basse-Normandie et chez le fabricant sous la référence DA 04.0085.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE

Schéma de principe de scellement valable pour toutes les variantes de l'ensemble de mesurage modèle EUROGAZ n° 6598.

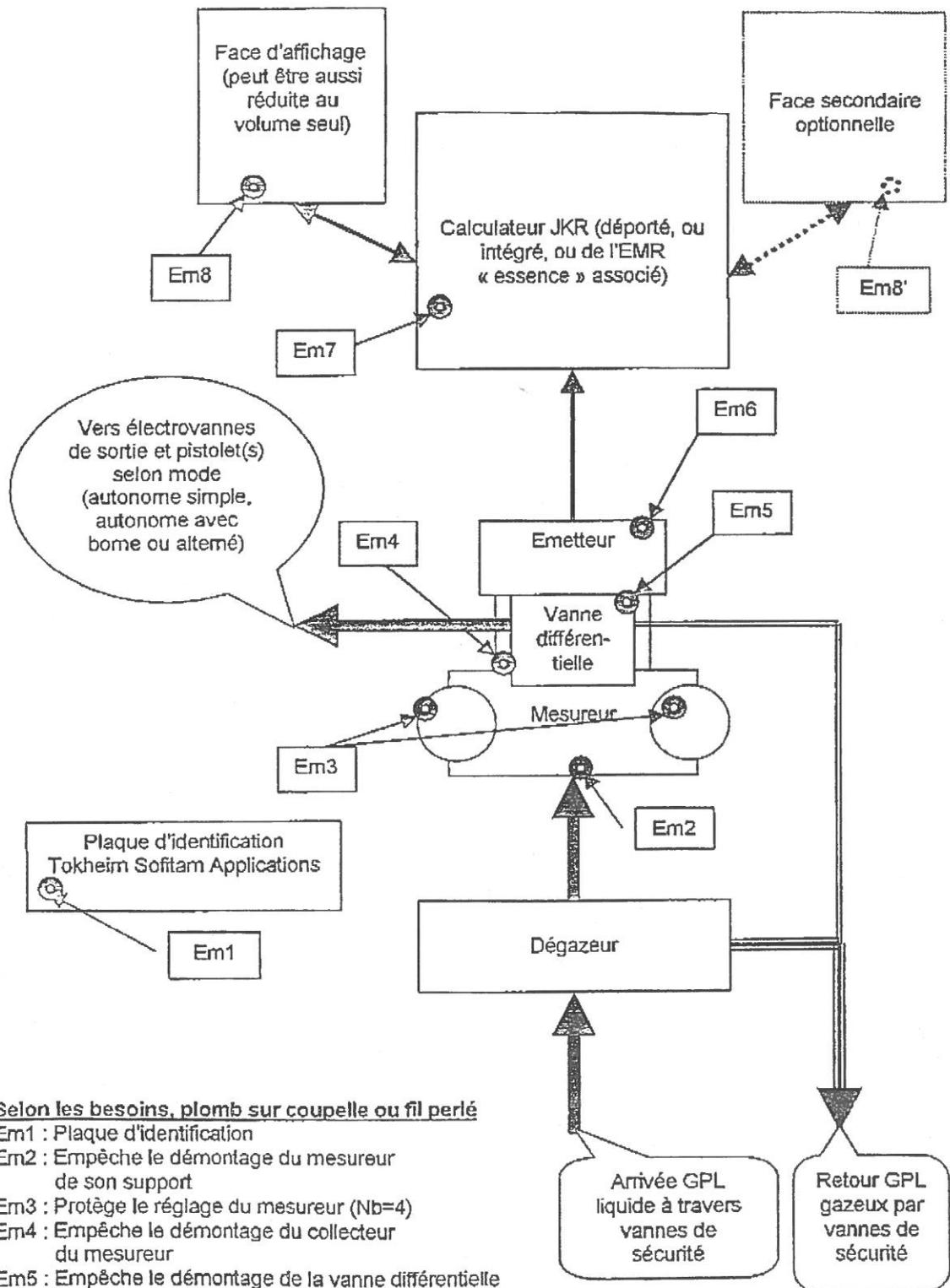
POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

■ N° 6598

ENSEMBLE DE MESURAGE ROUTIER TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS POUR GAZ DE PETROLE LIQUEFIES (GPL)
EUROGAZ



Selon les besoins, plomb sur coupelle ou fil perlé

- Em1 : Plaque d'identification
- Em2 : Empêche le démontage du mesureur de son support
- Em3 : Protège le réglage du mesureur (Nb=4)
- Em4 : Empêche le démontage du collecteur du mesureur
- Em5 : Empêche le démontage de la vanne différentielle
- Em6 : Empêche le démontage de l'émetteur d'impulsions
- Em7 : Scelle l'accès au logiciel du calculateur JKR
- Em8 (Em8') : Scelle l'accès au contrôleur d'affichage